



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

à 20h

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Gilles AUTHIER, Béatrice BOUGAIN, Charles-Alexandre ORTONNE, Sylviane AULAS, Catherine BARRIERE, Karine BOUDOT, Françoise BRANCIARD, Dominique BRESSOLLE, Catherine BUTET, Jean-Pierre GIRAUD, Marjorie GRIERE-FURTAK, Jean HEIM, Priscille DU MANOIR, David THOMASSET

Excusé : Julien FELLOTT (a donné pouvoir à Sylviane AULAS)

Secrétaire de séance : Jean HEIM

Monsieur le maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte rendu du Conseil municipal du 10 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération – Vote de mise en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales

Monsieur le maire demande à l'assemblée l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 pour pouvoir procéder au mandatement d'éventuelles factures.

Pour cela, il est nécessaire de délibérer conformément à l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le fait d'autoriser, dans l'attente du vote du budget 2021, des dépenses d'investissement d'un montant maximum de 30 214.50 € correspondant à 25% des dépenses d'investissement 2020.

2. Délibération - Désaffectation et aliénation partielle d'un chemin rural situé au lieudit « Le Grand Vernay »

L'enquête publique, ayant pour commissaire enquêteur Monsieur Bernard CANDAS, s'est déroulée en décembre 2020. Deux personnes sont venues se renseigner, aucune remarque particulière n'a été faite. Les conclusions de l'enquête ne s'opposent donc pas à la vente de ce terrain.

La municipalité peut désaffecter cette parcelle et la vendre au prix de 60 €/m² (parcelle en zone U constructible).

Par délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette vente.

3. Délibération – Recours à des bénévoles ayant le statut de collaborateurs occasionnels de service public

Madame Véronique PEYRACHE, A.T.S.E.M. à l'école de Rivolet, a en charge la N.A.P. maternelles qui comprend de 12 enfants. Afin de faciliter la gestion de cette N.A.P., des personnes bénévoles viennent en appui de Madame PEYRACHE.

Il s'agit de Madame Eliane GUILLOT, Monsieur Grégory GOUZIL et Monsieur Steven MOLLOY.

Une convention d'accueil est établie pour chacun d'entre eux, avec la remise d'une attestation d'assurance responsabilité civile et d'un extrait de casier judiciaire.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité cette possibilité de recourir à des bénévoles au sein de l'école durant l'année scolaire 2020-2021.

4. Délibération – Comité consultatif « démocratie participative »

Deux personnes supplémentaires se sont portées volontaires pour être membre du Comité Consultatif « démocratie participative » : Madame Maude LALLIER et Monsieur Laurent DENIZON.

Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité l'intégration de ces deux personnes au sein du comité.

5. Délibération – Indemnisations des congés non pris par des fonctionnaires pour certaines situations particulières – Monsieur Claude DUCHARNE

Les congés non pris de Monsieur Claude DUCHARNE seront payés à hauteur de 10,57€ brut de l'heure pour 35 heures par semaine pour un total de 37,5 jours, soit un montant de 2 773.70€ brut.

Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité cette indemnité compensatrice.

6. Informations et questions diverses

6.1. C.H.A.M.

L'adhésion au dispositif C.H.A.M. (Classe à Horaires Aménagés Musique), pour les élèves de primaire, à l'école Dumontet de Villefranche-sur-Saône, encadré par des enseignants du Conservatoire, fait l'objet d'une réflexion.

La ville de Villefranche-sur-Saône demande l'accord de la commune pour participer financièrement à l'accueil des enfants de Rivolet qui intégreraient la CHAM à l'école Dumontet.

Un montant par enfant est de 864,45€. Une réponse est demandée pour le 27 janvier.

Un débat est mené autour de la pertinence de voter pour cette participation financière, remettant en cause le principe de solidarité en matière d'éducation. Certains s'inquiètent du fait d'empêcher des enfants de participer à ce dispositif en cas de non-participation financière, d'autres du fait d'encourager des enfants à quitter l'école de Rivolet en cas de participation.

Le résultat du vote est le suivant : 5 voix pour, 6 voix s'abstiennent, 4 voix contre la participation financière. La commune de Rivolet s'engage donc à payer 864.45€ par enfant pour la rentrée 2021-2022 dans le cadre du dispositif C.H.A.M.

6.2. Commission Ecole

Lors du prochain Conseil municipal, il conviendra de se positionner sur les rythmes scolaires de l'année prochaine. Le vote sera simultané entre les parents d'élèves, les enseignants et le conseil municipal afin qu'aucune partie n'influence une autre.

Deux réunions de travail ont été menées avec les trois parents délégués au sujet des rythmes scolaires. Il sera proposé aux parents de voter pour 4 jours ou 4,5 jours par semaine. Une plate-forme numérique a été mise en place pour diffuser des études et éléments de réflexion autour des rythmes scolaires.

Les membres du Conseil discutent sur les enjeux de chaque proposition d'horaires.

6.3. Commission Bâtiments et terrains communaux

Il est relevé l'absence de décorations de Noël cette année dans le village. Une réflexion est à mener sur les illuminations de Noël, sachant que la commune n'a plus de décorations. Il sera donc nécessaire de voir quelles décorations acheter dans le cadre d'un budget déterminé.

6.4. Commission Finances

Une réunion a eu lieu le jeudi 7 janvier à 18h pour préparer les Restes à Réaliser (dépenses et recettes d'investissement déjà engagées et restant à réaliser avant le vote du budget prévisionnel 2021). Ils doivent être transmis à la Perception avant mi-janvier 2021.

Une réunion de la commission Finances, élargie à tous les conseillers qui le souhaitent, est fixée le lundi 25 Janvier, de 19h à 21h, afin de présenter la structuration du budget municipal et les chiffres des années précédentes en fonctionnement et investissement.

D'autres réunions auront lieu pour valider le compte administratif 2020 et pour préparer le budget prévisionnel qui sera voté lors de la séance du Conseil municipal de mars 2021.

6.5. Commission Environnement, cadre de vie, développement durable et vie économique locale

En matière de fleurissement, l'aide de Madame Delphine BILLET et de Madame Nadine BIARD a été accueillie avec joie. Des semis seront réalisés avec l'école. Des riverains seront sollicités pour surveiller les semis et vérifier les bacs situés sur la traversée du bourg. Une recherche est effectuée pour des subventions sur ce projet.

Concernant le projet d'un panneau publicitaire, une liste de professionnels volontaires est établie. Il convient maintenant de décider du type de panneau et de l'implantation.

6.6. Commission Communication, culture, vie associative, fête et cérémonie et démocratie participative

Pour le Rivolien 2021, chaque commission doit fournir un article pour fin janvier.

Pour l'instant, il n'est pas possible d'envisager une cérémonie des vœux du maire et de la municipalité.

Le pot de départ de Monsieur Claude DUCHARNE est reporté pour cause de crise sanitaire.

6.7. Comité consultatif « démocratie participative »

Une première réunion a eu lieu. Un important travail de littérature doit être fait pour se former à « la démocratie participative ». Une belle dynamique se met en place.

6.8. C.C.A.S.

Une réflexion est actuellement menée sur un « point information » à mettre en place.

6.9. Commission auberge

Une dégradation sur la vitrine de l'auberge a été effectuée de manière brutale le 1^{er} janvier. L'aubergiste est en attente des devis qu'il a demandés pour les réparations.

Les travaux de création de toilettes pour personnes à mobilité réduite sont en cours et devraient se terminer fin février 2021.

6.10. Agenda

Il est précisé qu'une réunion aura lieu le 1^{er} février 2021 avec l'ensemble des membres du Conseil municipal, avec comme ordre du jour « les éoliennes ».

Les dates des prochains Conseils municipaux sont les suivantes :

- Lundi 22 février à 20h*
- Jeudi 18 Mars à 20h*
- Lundi 26 Avril à 20h30*
- Jeudi 20 Mai à 20h30*
- Lundi 7 Juin à 20h30*
- Jeudi 22 Juillet 20h30*
- Lundi 6 Septembre à 20h30*
- Jeudi 14 Octobre à 20h30*
- Jeudi 18 Novembre à 20h*
- Jeudi 16 Décembre à 20h*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45